



Appel cotisation

Nom du regroupement

Je demande l'adhésion de ma structure en tant que « Personne morale »

50,00 € Adhésion « Personne morale »

Je souhaite souscrire l'assurance complémentaire facultative suivante :

240,00 € RC Organisateur Revente et Sous-traitance d'activités (1)

Rappel concernant l'option d'assurance « Organisateur Revente Sous-traitance d'activités sportives » : Vous êtes concerné par cette assurance Responsabilité Civile si vous réalisez l'une ou l'autre des activités suivantes.

REVENTE OU SOUS TRAITANCE : Vous êtes amené à revendre ou à sous-traiter une ou plusieurs activités sportives qui seront encadrées par d'autres professionnels. Vous procédez à l'inscription des clients, le règlement est effectué à votre ordre, vous renseignez vos clients sur le lieu de l'activité, et l'équipement est le plus adapté. Que vous conserviez ou non une commission sur le produit vendu n'empêche pas une mise en cause de votre responsabilité civile en tant qu'organisateur.

SEMINAIRE (organisation) : Dans le cadre de séminaires, vous organisez un ou plusieurs ateliers sportifs. Votre mission consiste à organiser en totalité l'activité, notamment fournir le matériel, trouver un lieu adapté, avoir un nombre suffisant d'encadrants professionnels, rédiger un règlement ou un challenge, effectuer une remise des prix. Ces activités ou ces ateliers pour les challenges multiactivités (raquettes à neige, ski nordique, ski alpin, musher, escalade, via ferrata, via cordata, canyoning, alpinisme, spéléologie, VTT, randonnée pédestre et plus généralement toutes prestations sportives à l'exclusion de toutes pratiques utilisant un engin à moteur terrestre, maritime, aérien y compris le parapente et l'U.L.M.) **doivent toutes être encadrées par des professionnels indépendants ou des structures commerciales, disposant d'une assurance R.C professionnelle.**

Notre garantie est acquise pour l'accompagnateur dans le cadre de sa **prestation d'organisation commerciale** pour l'ensemble des disciplines sportives, définies ci-dessus.

Cette garantie vise des activités non prévues par les obligations légales liées à la loi 92.645 du 13.07.1992 et ne se substitue pas à cette dernière. Celle-ci concerne l'organisation de séjours et de voyages dans le cadre d'une habilitation tourisme.

BON A SAVOIR

Lorsque les activités visées ci-dessus sont **uniquement encadrées par d'autres Accompagnateurs en Montagne adhérents au SNAM**, dès lors qu'ils ont les qualifications nécessaires, cette garantie est incluse dans l'assurance RCP comprise avec l'adhésion au syndicat. Attention cependant à bien vérifier que votre confrère a renouvelé son adhésion, tout particulièrement en début de saison. Si à titre de renfort vous faites appel à un AMM qui n'est pas adhérent au SNAM vous devenez organisateur donc vous devez souscrire à cette option.

(1) Nous rappelons que le chiffre d'affaire maximum pouvant être réalisé dans le cadre d'une cotisation forfaitaire d'assurance RCP à 240 € doit être inférieur à 50 000 €.

Montant de mon chiffre d'affaire, **Organisateur Revente et Sous-traitance d'activités**
pour l'année **2018** = _____ € si vous l'avez déjà
pour l'année **2017** = _____ € (2)

(2) pas d'attestation délivrée, sans votre chiffre d'affaire déclaré

Je demande l'adhésion de ma structure personne morale au Snam pour l'année 2019.

Je certifie l'exactitude des informations de ce bulletin.

Uniquement l'Adhésion simple 50€
L'adhésion + l'option d'assurance Organisateur Revente Sous-traitance 290€

TOTAL :

Fait à : Le :

.....Signature obligatoire :

